

Projet Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016

Date de convocation : 12/12/2016	Membres en exercice : 19 Présents : 15
----------------------------------	---

Ordre du jour

1. **Décision modificative n° 1**
2. **Engagement des dépenses d'investissement 2017**
3. **Réhabilitation ancien couvent des Capucins**
 - Financement : prêts Caisse des Dépôts et consignations
4. **Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)**
5. **Mise à disposition des locaux** : convention commune/office du tourisme intercommunal
6. **Point sur travaux cathédrale**
7. **Questions diverses**

Présents : MM COT, ANE, HAENER, GINESTET, DESPAX, PIMOUNET, PENSIVY, BOUTINES, DAUBRIAC, LABATUT, PELLIS Mmes DELORT, VEGA, JOURDAN, SANGIOVANNI.

Absents/ Excusés : MM TOMASIN, Mmes MATTIUZZO, CAILLE, BEYRIA.

Pouvoirs : (4) Mme MATTIUZZO à Mme JOURDAN, M TOMASIN à M HAENER, Mme BEYRIA à Mme DELORT, Mme CAILLE à M COT.

M Roger HAENER a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre sera adressé ultérieurement et soumis à l'approbation lors de la prochaine séance.

1. Décision modificative n° 1

M le Maire présente au conseil la décision modificative comportant le virement de crédits suivant :

Fonctionnement

Dépenses

615221	Entretien de bâtiments	-1 000 €
6413	Personnel non titulaire	+1 000 €

La décision modificative n° 1 est approuvée à l'unanimité.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Pour information, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été versé, d'un montant de 41 791 €.

1. Engagement des dépenses d'investissement 2017

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer concernant l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement qui seront à régler avant le vote du budget 2017.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2017 dans la limite du ¼ de celles inscrites en 2016 soit :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	11 495 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	276 859 €
Chapitre 45 Opération compte tiers	73 753 €

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

3. Réhabilitation ancien couvent des Capucins

- Financement : prêts Caisse des Dépôts et consignations

M le Maire rappelle que la consultation pour les travaux est cours. Celle-ci a dû être relancée pour 2 lots (N° 6 et 7 : Electricité et Sanitaire VMC) : absence d'offres.

Il rappelle l'estimatif de l'opération :

- Aménagement locaux services publics : 292 472 € HT
- Création de 3 logements à caractère social : 523 737 €TTC (TVA à 5.5%)

Les subventions notifiées à ce jour se répartissent comme suit :

Aménagement locaux services publics

<u>Total</u>	<u>172 626 €</u>
DETR (Etat)	102 365 €
REGION (volet accessibilité)	22 550 €
REGION (volet énergétique)	32 997 €
DEPARTEMENT	14 714 €

Création de 3 logements à caractère social :

<u>Total</u>	247 915 €
DETR (Etat)	179 295 €
REGION	54 000 €
DEPARTEMENT	14 620 €

Subventions en cours d'instruction : Aide Leader (Europe) et Réserve Parlementaire

Montant annuel des loyers conventionnés estimé à 11 600 €

M le Maire informe l'assemblée des propositions faites par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de cette opération :

- Prêt Croissance Verte PCV (taux 0%, durée 20 ans) enveloppe possible de 261 000 €
- Prêt « PLUS » dans le cadre du conventionnement des logements (taux 0.6%+ Tx livret A, durée 20 ans)

Il propose la réalisation d'un prêt d'un montant de 210 000 € à minima pour le PCV 0% et 50 000 € pour le prêt « PLUS » ; resteraient 100 000 € en autofinancement.

M Despax serait favorable pour emprunter la totalité des 261 000 € étant donné le taux.

M Labatut estime que cette réhabilitation est une opération de maintien du patrimoine mais qui n'est pas rentable.

M Boutines demande quelle est la volonté en termes de locaux de service public pour le rez-de-chaussée.

M Cot répond qu'il s'agirait de reloger des services sociaux du Département.

Après discussion, considérant l'offre de la Caisse des Dépôts et consignations, M Le Maire propose de contracter :

- Un prêt PCV taux 0% d'un montant de 261 000 € (durée 20 ans, échéance annuelle)
- Un prêt « PLUS » d'un montant de 50 000 € (taux 0.6%+ Tx livret A, durée 20 ans)

Le conseil municipal :

- décide de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et consignations les contrats de prêts :
 - PCV taux 0% d'un montant de 261 000 € (durée 20ans, échéance annuelle)
 - « PLUS » d'un montant de 50 000 € (taux 0.6%+ Tx livret A, durée 20 ans)
- Autorise M le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions du contrat

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

4. Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)

M le Maire rappelle le nouveau dispositif, présenté lors de la séance du 24 novembre. Les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP présentées ont reçu un avis favorable du comité technique (du 28/11/16).

Il propose au conseil d'instaurer l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) selon les modalités exposées.

Le Conseil Municipal décide d'instituer l'I F S E, à compter du 1^{er} janvier 2017 et selon les modalités ci-annexées.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

5. Mise à disposition des locaux : convention commune/office du tourisme intercommunal

Arrivée de Mmes Caille et Vega à la séance à 21 h 00

M le Maire expose les dispositions de la convention de mise à disposition des locaux à l'association «Office du tourisme du Savès » : locaux situés au 10 place de la cathédrale et mis à disposition jusqu'à présent à l'office du tourisme de Lombez.

La convention existante a été reprise et modifiée sur quelques points :

Article 2 : rajout concernant l'inventaire du mobilier, usage mixte des locaux (principal par l'association, occasionnel par la commune de Lombez)

Article 8 : 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Article 9 : au niveau des charges, les frais d'eau, d'électricité, chauffage, nettoyage et entretien seront supportés par l'association.

M Boutines fait remarquer que ce transfert de compétence n'est pas plein et entier et demande s'il y aura un loyer.

M Cot répond que le choix a été une gestion associative.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition des locaux de l'immeuble (partie rez-de-chaussée) sis 10, place de la cathédrale, à l'office du tourisme du Savès à compter du 1^{er} janvier 2017, selon les dispositions de la convention exposées.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	2
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Par ailleurs, M Cot informe le conseil qu'il proposera la demande d'une participation financière à la communauté de communes du Savès pour l'utilisation des locaux communaux (cadre des compétences exercées).

6. Point sur travaux cathédrale

M le Maire fait le point sur l'exécution des travaux de restauration, qui consistaient à :

- la mise en conformité de l'électricité et mise en lumière,
- la rénovation de la porte d'entrée
- l'assainissement des murs des chapelles Nord
- la rénovation de vitraux

Il expose les problèmes rencontrés au niveau de la restauration de 2 vitraux :

- au niveau du scellement d'un vitrail (feuillure à reprendre à cause du très mauvais état...)
- Dépose partielle de panneaux d'un autre vitrail initialement prévue, impossible en raison de l'amplitude de l'altération des plombs, ensemble des panneaux en très mauvais état.

Ces problèmes engendrent :

- des travaux supplémentaires pour le lot n°2 (Vitreaux) qui s'élèvent à 5 442 €HT
- des frais de maçonnerie (devis en cours) et d'échafaudages (1 845 €ht)

M Ané exprime son désaccord car il estime que l'architecte aurait dû être plus précis et complet dans le dossier de consultation des entreprises.

M Pimounet estime également que le diagnostic du maître d'œuvre doit être le plus complet et précis possible.

M Despax suggère de faire remonter ce mécontentement au maître d'oeuvre.

M Cot répond que cela a été fait lors des réunions de chantier.

Le conseil approuve les travaux supplémentaires.

7. Questions diverses

M Despax interroge M Cot au sujet des propositions de création d'emplois à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire.

M Cot répond qu'il s'agit :

- d'un emploi contractuel, chargé de mission, au niveau du territoire pour étudier la faisabilité d'une maison de la petite enfance sur le secteur et diagnostic sur l'association 123 Soleil (coût : 24 000€ pour une mission de 6 mois temps complet, subventionnés par la CAF),
- d'un emploi contractuel renouvelable de 17h,50 hebdo, chargé de mission, pour la communication (salaire net mensuel de 1500€).

M Boutines demande si ce poste est ouvert.

M Despax demande s'il y a eu recrutement pour le site internet.

M Cot répond que ce poste pourrait être ouvert (soumis à délibération du conseil communautaire). Il fait part de son intervention à la communauté au sujet de la masse salariale : « la masse salariale budgétée en 2016 était de 1 774 000 € ; ces futurs recrutements pourraient représenter une charge supplémentaire d'environ 150 000 € (3 agents Office du tourisme, 2 emplois chargés de mission, éventuellement 1 cadre A administratif) ; ce qui correspondrait à une augmentation de 9 à 10% de la masse salariale».

Mme Sangiovanni fait remarquer que la rémunération (emploi « communication ») ne correspond pas au salaire actuel du marché.

M Cot répond qu'il faudra examiner la cohérence avec la rémunération des agents administratifs.

M Despax rappelle que M Boutines avait fait remarquer, lors de la dernière séance, la nécessité de fixer des objectifs avant de recruter. Il pense que les 3 agents de l'office du tourisme du Savès, après formation, pourraient gérer le site Internet de la C C du Savès et la communication. Il estime que l'embauche d'un chargé de communication est inutile et scandaleux vu l'état financier de la communauté de communes ; «il s'agit d'une dérive au niveau de la charge du personnel ».

Mme Beyria signale que M Hery a également en charge le bulletin de la communauté.

M Despax interroge M Cot au sujet du projet d'une crèche. « Pourquoi faire une étude ? ».

M Cot répond que la communauté n'a pas la compétence « investissement » pour une crèche. Il n'a pas connaissance de ce type de projet à ce jour. Il regrette qu'une réflexion n'ait pas eu lieu, au préalable, au niveau de Lombez et Samatan. A ce jour, ce type de projet doit être porté par une commune.

M Boutines demande où en est la question de la désignation des délégués au sujet du transfert de la compétence « déchets ».

M Cot répond qu'il y a eu une discussion à ce sujet à la communauté de communes.

M Pellis rappelle qu'actuellement Lombez a 2 titulaires, 2 suppléants et les petites communes 1 délégué, 1 suppléant. Le comité syndical est pour le maintien des statuts actuels. Le souhait de la communauté de communes est d'avoir un nombre moins important de délégués.

M Boutines demande des précisions ; le Sictom regroupe des communes de plusieurs communautés « Quelle est la position des autres communautés ? Question de la représentativité et de la légitimité des délégués intercommunaux ? »

M Cot répond qu'il y aura plusieurs solutions :

- rester sous l'ancien statut (désignation de 64 délégués titulaires et de 64 suppléants)
- désignation d'un nombre inférieur de délégués.

M Cot confirme que le Sictom assurera le nettoyage, l'entretien et la réalisation des aires de containers à compter de 2017.

La séance est levée à 22 h 15